

RÈGLEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE

GÉNÉRALITÉS

- L'entrée de la bibliothèque se trouve au sous-sol, accès par l'escalier à droite de l'entrée principale du bâtiment. Pour les personnes à mobilité réduite, il existe un ascenseur.
- Les usagers de la bibliothèque sont invités à déposer les ouvrages consultés sur les tables prévues à cet effet dans chaque salle de lecture à l'exception des ATF et des JT qui doivent être rangés.
- Deux photocopieuses se trouvent à la bibliothèque. Elles fonctionnent avec les cartes à puces de l'Université de Neuchâtel et pour l'une d'elles également avec de la monnaie.
- Neuf ordinateurs sont à votre disposition pour la consultation de divers catalogues de bibliothèques et les recherches sur internet. Les usagers qui utilisent ces ordinateurs pour des recherches documentaires sont prioritaires à ceux qui les utilisent à d'autres fins (mails, lecture de journaux, etc...)
- Modalités et conditions du prêt : Toute personne immatriculée à la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel a le droit à l'emprunt de documents. Il est possible aux étudiant-e-s inscrits en bachelior et en master de droit d'emprunter 5 ouvrages au maximum pour une durée de 14 jours. Si un document est rendu trop tard ou s'il n'est pas rendu, SLSP (Swiss Library Service Platform est un réseau de bibliothèques en Suisse) envoie par messagerie une demande de restitution un jour après l'échéance. 7 jours après, premier rappel, et 5.- d'amende par livre. 7 jours plus tard, deuxième rappel, 5.- d'amende par livre. Etc. Ces amendes sont incrémentées au fur et à mesure des retards.
- Les ouvrages empruntables sont :
 - Ceux portant une pastille jaune sur le dos du livre ;
 - Ceux ayant la lettre « h » dans la classification (inscrite sur l'étiquette du livre) de moins de 50 ans.
- L'emprunt et le retour se font uniquement au guichet de la bibliothèque de droit, pendant les heures d'ouverture du prêt.
- Tous les utilisateurs de la bibliothèque sont priés de respecter le silence. L'usage de téléphones portables y est interdit.
- Dans tous les locaux de la bibliothèque, il est interdit de manger et n'est permis de boire que de l'eau.
- L'usage des chariots est réservé aux bibliothécaires.
- Afin d'éviter des vols, veillez à vos effets personnels. La bibliothèque décline toute responsabilité en cas de disparition de ces effets.

Le personnel du guichet est à votre disposition pour tous renseignements.

HEURES D'OUVERTURE

	Horaire habituel (Semestre)	Horaire de prêt	Périodes de vacances (3 semaines, fin juin/mi-juillet)
Lundi à vendredi	8h00 – 22h00	8h30 – 12h00	8h00 – 18h00
Samedi	8h00 – 16h00	13h50 – 17h50	Fermée

⚠ **Tout changement d'horaire sera affiché sur la porte d'entrée de la bibliothèque ainsi que sur notre site internet.**